

L'eau de pluie, l'eau de là-haut, (et préservons notre eau potable)**Joël Steiner (PS) et consorts**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nos étés sont de plus en plus chauds et secs. Pully n'a pas encore dû restreindre l'arrosage, mais d'autres communes suisses y ont été contraintes lors des sécheresses de ces dernières années, et rien ne nous garantit d'y échapper longtemps. À l'inverse, lors des gros orages, nos canalisations peinent à absorber les pluies. Entre les deux, l'eau qui tombe sur nos toits file directement à l'égout. Pendant ce temps, nous arrosons, tirons la chasse et faisons tourner nos machines avec une eau potable que la collectivité paie cher pour capter, traiter et acheminer.

Récupérer l'eau de pluie est une réponse évidente. Une cuve qui se remplit en hiver et au printemps permet d'arroser tout l'été. Bien dimensionnée, elle sert aussi de bassin tampon lors des orages. Lausanne subventionne les récupérateurs, Yverdon-les-Bains a eu son programme d'incitation, et Berne recommande même l'eau de pluie pour les WC et le lave-linge. Pour une fois, les Bernois nous ont pris de vitesse...

Ce n'est toutefois pas la seule piste. Les spécialistes de la construction durable rappellent qu'un réseau séparé pour les WC et le lave-linge complique et renchérit les installations. À l'inverse, des équipements économes (robinetterie, douches, WC) réduisent la consommation à la source, simplement et à moindre coût. L'enjeu est donc de bien cerner le problème, puis de retenir les mesures les plus efficaces au meilleur coût.

Je demande donc à la Municipalité :

1. D'établir un bref état des lieux des ressources et des besoins en eau de Pully (marge du réseau, pics de consommation estivaux, surcharges par temps d'orage) et de leur évolution prévisible ;
2. De comparer les mesures possibles selon leur efficacité, leur coût et leur facilité de mise en œuvre, en privilégiant celles dont les effets sont déjà mesurés, notamment :
 - a. la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage dans les nouvelles constructions et les transformations importantes, avec des cuves qui retiennent aussi les pointes d'orage ;
 - b. son utilisation pour les WC et le lave-linge dans les nouvelles constructions ;
 - c. l'encouragement des équipements économes en eau ;
 - d. la sensibilisation sur l'arrosage et le remplissage des piscines en période de sécheresse ;
 - e. des audits et conseils gratuits pour les grands consommateurs ;
3. De proposer, sur cette base, les mesures retenues, y compris dans les bâtiments communaux pour montrer l'exemple et, le cas échéant, dans les plans d'affectation et les droits de superficie accordés à des promoteurs ;
4. De proposer des indicateurs simples pour en suivre l'efficacité, par exemple les m³ d'eau potable économisés par an et le débit maximal rejeté dans les canalisations.

Par le présent postulat, je demande à la Municipalité d'étudier les points ci-dessus et de présenter un rapport au Conseil communal.

Joël Steiner et consorts

Joël Steiner, Pour le groupe socialiste

Cosignataires :

Alexis Ziegler, Pour le groupe vert'libéral

Noé Bory, Pour le groupe Les Vert-e-s

Cédric Cotier, Pour le groupe UP

Pully, le 21 octobre 2026

Liens utiles :

Lausanne : subvention pour les récupérateurs d'eau de pluie

<https://www.lausanne.ch/prestations/eau/subvention-eaux-pluviales.html>

Yverdon-les-Bains : formulaire du programme de subvention (2015-2019)

[https://www.yverdon-les-](https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Agenda21/pdf/SGa21_Formulaire_subvention_Recu)

[bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Agenda21/pdf/SGa21_Formulaire_subvention_Recu](https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Agenda21/pdf/SGa21_Formulaire_subvention_Recu)
[perateur_d_eau.pdf](https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Agenda21/pdf/SGa21_Formulaire_subvention_Recu)

Yverdon-les-Bains : fiche de présentation « Préservons l'eau potable » (qui mentionne les sanitaires)

[https://www.yverdon-les-](https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Agenda21/pdf/SCUa21_PresentationSubvention_Re)

[bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Agenda21/pdf/SCUa21_PresentationSubvention_Re](https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Agenda21/pdf/SCUa21_PresentationSubvention_Re)
[cupEauPluie.pdf](https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Agenda21/pdf/SCUa21_PresentationSubvention_Re)

Ville de Berne : recommandations pour utiliser l'eau de pluie (arrosage, WC, lave-linge), page en allemand

[https://www.bern.ch/themen/umwelt-natur-und-energie/klima/klimaanpassung/selbst-](https://www.bern.ch/themen/umwelt-natur-und-energie/klima/klimaanpassung/selbst-massnahmen-umsetzen/regenwasser-nutzen)
[massnahmen-umsetzen/regenwasser-nutzen](https://www.bern.ch/themen/umwelt-natur-und-energie/klima/klimaanpassung/selbst-massnahmen-umsetzen/regenwasser-nutzen)

Gland : directives municipales du fonds communal pour le développement durable (2023) - subvention de 30 % du coût, plafonnée à CHF 500 pour un usage extérieur et à CHF 2'000 avec réseau de distribution intérieur (WC, lave-linge)

[https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite_de_l_energie/308.2-2023-05-01-](https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite_de_l_energie/308.2-2023-05-01-directives-municipalite-DD1.pdf)
[directives-municipalite-DD1.pdf](https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite_de_l_energie/308.2-2023-05-01-directives-municipalite-DD1.pdf)

Gland : formulaire de demande de subvention (usages : arrosage, nettoyage, WC, lave-linge)

[https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite_de_l_energie/308.3-2023-01-01-](https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite_de_l_energie/308.3-2023-01-01-eaux-pluviales.pdf)
[eaux-pluviales.pdf](https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite_de_l_energie/308.3-2023-01-01-eaux-pluviales.pdf)

Paudex : fiche technique sur la récupération d'eau de pluie

<https://www.paudex.ch/files/1750075002-recuperation-de-pluie-10617.pdf>

Confédération (OFEV) : brochure « Utilisation judicieuse de l'eau de pluie : possibilités et limites » (2003 ; WC, lave-linge, alimentation de secours en eau potable)

<https://www.bafu.admin.ch/fr/publication?id=j-PwWmy4KDG1>

Exemple technique (Salmson RECUPEO HOME) : fonctionnement de l'appoint en eau potable quand la cuve est vide, avec schéma

https://www.motralec.com/public/fichiers/docs/Salmson_RECUPEO-HOME.pdf

1. Un flotteur dans la cuve détecte qu'elle est vide.
2. Un boîtier de commande actionne une vanne 3 voies, qui fait passer l'alimentation des WC et du lave-linge de l'eau de pluie à l'eau de ville.
3. L'eau de ville arrive dans un petit réservoir tampon en chute libre, sans contact avec l'eau stockée (surverse AB, normes EN 1717 et EN 13077) : l'eau de pluie ne peut donc jamais remonter dans le réseau public.

À Pully, nos règlements n'en disent rien :

Pully : règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux (il prévoit l'infiltration, pas la réutilisation)

https://www.pully.ch/media/gerb5o5i/r_evacuation-eaux.pdf

Pully : règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC)

<https://www.pully.ch/media/kx2bz5gf/rcatc-2017-final-2017-11-03.pdf>